

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
De l'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le SEPT du mois de DÉCEMBRE
Commune de Rosnay

Ordre du jour :

- Délibération concernant l'adhésion à la centrale d'achat de la CUGR ;
- Délibération concernant l'adhésion au RGPD du Centre de gestion de la Marne ;
- Délibération concernant le rapport d'observations définitives au contrôle des comptes et de la gestion de la CUGR des exercices 2017 et 2018 établis par la Chambre régionale des comptes de Metz ;
- Délibération concernant la réalisation de travaux sur le Chemin rural des Acacias ;
- Délibération concernant la demande de subvention auprès de l'État pour la construction d'un bâtiment communal ;
- Délibération concernant la demande de subvention auprès du Département pour la construction d'un bâtiment communal ;
- Questions diverses.

Date de la convocation: 29 novembre 2021

Étaient présents : Françoise BOUTROY ; Nicolas CARNOYE ; Dominique COULETEL ; Katia DEROUSSY-DUBOIS ; Philippe KHEDADI ; Julien PAUL ; Bérénice ROUSSIN ; Armelle SAGET.

Excusés : Fabien GOBRÉAU excusé donne son pouvoir à Bérénice ROUSSIN

Pascal CARAVELLA excusé donne son pouvoir à Katia DEROUSSY-DUBOIS

Secrétaire de séance : Bérénice Roussin

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le SEPT du mois de DÉCEMBRE, le conseil municipal de Rosnay s'est réuni et a délibéré selon l'ordre du jour mentionné dans la convocation du 29/11/2021.

La séance est ouverte à 20h40.

I. Délibération concernant l'adhésion à la centrale d'achat de la CUGR (Délibération n°2021/xx/xx)

Il s'agit de grouper les achats pour du matériel divers avec la CUGR.

Considérant l'intérêt économique, juridique et organisationnel pour la commune de Rosnay d'adhérer à la centrale d'achat de la CUGR,

Décide à l'unanimité,

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
De l'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le SEPT du mois de DÉCEMBRE
Commune de Rosnay

D'approuver les termes du règlement intérieur et de la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la CUGR ;

D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à la dite centrale d'achat,

De donner délégation au Maire ou toute personne habilitée, la décision de recourir aux services de la Dite centrale d'achat en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent

Décide avec 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention.

II. Délibération concernant l'adhésion au RGPD du Centre de gestion de la Marne (Délibération n°2021/xx/xx)

Le maire rappelle que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la collectivité, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes. Adhésion au RGPD de la Marne ; le CDG de la Marne propose à compter du 1er janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- Dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles
- Et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Le coût annuel de cette mission pour la collectivité au titre de l'exercice 2022 est de 100 €.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- D'autoriser le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de la Marne,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents d'adhérer au RGPD du Centre de Gestion de la Marne.

III. Délibération concernant le rapport d'observations définitives au contrôle des comptes et de la gestion de la CUGR des exercices 2017 et 2018 établis par la Chambre régionale des comptes de Metz (Délibération n°2021/xx/xx)

Monsieur le Maire présente le rapport d'observations définitives au contrôle des comptes et de gestion de la CUGR pour les exercices 2017 et 2018 qui a été au préalable envoyé par mail au conseil municipal le 30 novembre 2021.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il a des remarques ou observations sur ce rapport.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'observations définitives au contrôle des comptes et de Gestion de la CUGR des exercices 2017 et 2018 établis par la Chambre régionale des comptes de Metz.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

De l'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le SEPT du mois de DÉCEMBRE

Commune de Rosnay

IV. Délibération concernant la réalisation de travaux sur le Chemin rural des Acacias (Délibération n°2021/xx/xx)

Il s'agit d'une demande d'Alain et Christelle Martinet concernant le chemin des Acacias situé derrière l'école et le centre aéré. Ils demandent à pouvoir faire réaliser à leurs frais les travaux de voirie nécessaires pour bitumer le haut de ce chemin, qui l'est déjà en partie, afin de pouvoir accéder à la parcelle constructible attenante (parcelle 1AU). La demande de lotissement devrait être effectuée début 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE M. et Mme MARTINET à effectuer les travaux de voiries nécessaires Chemin des Acacias avec 9 voix Pour, 0 voix Contre et 2 Abstentions.

V. Délibération concernant la demande de subvention auprès de l'État pour la construction d'un bâtiment communal (Délibération n°2021/xx/xx)

Le maire propose au conseil municipal de demander une subvention auprès de l'État pour la construction d'un bâtiment communal à hauteur de 30% du montant HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de demander une subvention auprès de l'État pour la construction d'un bâtiment communal à hauteur de 30% du montant HT.

VI. Délibération concernant la demande de subvention auprès de la Région pour la construction d'un bâtiment communal (Délibération n°2021/xx/xx)

Le maire propose au conseil municipal de demander une subvention auprès de la Région Grand Est pour la construction d'un bâtiment communal à hauteur de 30% du montant HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de demander une subvention auprès de l'État pour la construction d'un bâtiment communal à hauteur de 30% du montant HT.

VII. Délibération concernant la demande de subvention auprès du Département pour la construction d'un bâtiment communal (Délibération n°2021/xx/xx)

Le maire propose au conseil municipal de demander une subvention auprès du Département pour la construction d'un bâtiment communal à hauteur de 30% du montant HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de demander une subvention auprès de l'État pour la construction d'un bâtiment communal à hauteur de 30% du montant HT.

VIII. Questions diverses

- Projet de permis de construire du bâtiment communal

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
De l'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le SEPT du mois de DÉCEMBRE
Commune de Rosnay

Le montant HT des travaux est estimé à 106 000€. La prochaine étape est l'étude de sol ; le permis de construire est prêt à être déposé, mais se pose la question de la nature de la toiture (bac acier intégral ou tuiles uniquement côté cour de la mairie). Un autre rendez-vous est envisagé avec l'architecte pour déterminer la différence de coût entre ces deux possibilités.

Deux entreprises vont être contactées pour réaliser l'étude de sol.

- Un défibrillateur va être commandé et installé dans la mairie. Il est envisagé de demander des formations à son utilisation, et d'ouvrir cette participation aux habitants qui la souhaiteraient.
- Concernant le toit de l'église à réparer, l'assurance ayant demandé un autre devis, on est en attente d'un retour pour l'intervention d'un cordiste.
- Sécurité RD27 – afin d'ajouter des barrières en haut du lotissement du Bois Jeanne, le département va missionner un expert pour définir les besoins (glissière en bois) et financer cet aménagement. Plus généralement, on demande une réflexion globale sur la sécurité des routes départementales dans le village. Il faut également déplacer le panneau d'entrée de village avant le lotissement du Bois Jeanne et remettre trois candélabres. On envisage par ailleurs de passer l'ensemble du village en limitation de vitesse 30km/h.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 23h00.

Rosnay, le 7 décembre 2021

Le Maire,

Nicolas CARNOYE

